

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 473^e séance tenue le 6 février 2006, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la provost et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-provost et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; le vice-recteur—Administration et finances : M. Claude Léger; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, M. Paul Arminjon, M. Michel Beaudin, Mme Louise Béliveau, M. Paolo Bellomia, M. Michel Bigras-Poulin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Guy Breton, Mme Anne Charbonneau, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Albert Devito, M. Louis Dumont, M. André Ferron, Mme Louise Getty, M. Luc Giroux, M. Alan K. Goff, M. Jacques Gresset, M. Mohamed Himech, M. Anatole Joffe, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Raymond Lalande, M. Philippe Langlais, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, Mme Joëlle Margot, M. Denis Monière, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Jean-Pierre Thouez, M. Jean-Guy Vaillancourt, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, M. Charles Overy, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard, M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Christian Bélair, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Caroline Fortin, M. Nicolas Lahaie, M. Mathieu Moreau, M. Denis Sylvain, M. Olivier Sylvestre; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, Mme Louise St-Jacques; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, M. Fernand Boucher, M. Jean-Marc Charron, M. Dominic Maestracci, M. Bernard Motulsky, Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Les doyens : Mme Céline Goulet, M. Huy Ong; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Fabie Duhamel, M. Daniel Dumouchel, M. Dominique Garrel, M. Luc Granger, Mme Line Labbé, M. François Lespérance, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, M. Benoît Moore, M. Jean-Guy Nadeau, M. Sang Nguyen, Mme Louise Poirier, M. Richard Silbert, M. Denis Vaillancourt, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry, M. Pierre Pelletier, Mme Sabine Sève-Rousseau, Mme Dominique Serrano; la représentante des étudiants : Mme Yvonne Ellis; la représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; la représentante des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Francine Bourget, M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Jacques Gravel, M. Réal Lallier, Mme Nicole Maestracci, M. André Racette.

PRÉSIDENT : M. Luc Vinet

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Sylvie Beauvais

AU-473-1 ORDRE DU JOUR
A-21/473^e/546

AU-473-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport. Se reportant au document A-21/473/546, M. Claude Lamarche présente les points inscrits aux différentes rubriques de l'ordre du jour et les modalités de leur présentation. Il précise alors que le rapport du Comité de nomination sera effectué verbalement.

L'ordre du jour se présente ainsi :

- A. Points statutaires
 - 1. Ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la 471^e séance tenue le 12 décembre 2005
 - 3. Affaires découlant de ce procès-verbal
 - 4. Correspondance
 - 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - 6. Période de questions
- C. Affaire soumise pour étude
 - 7. Présentation du plan UdeM 2010
- D. Affaire soumise pour décision immédiate
 - 8. Décision sur la règle 84 du Guide de procédure des assemblées délibérantes

- B. Points privilégiés
- 9. Proposition du Comité de nomination relative à la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice
- 10. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un étudiant à la Commission des études
- C. Affaires soumises pour études
- 11. Comité de la planification
 - Changement de nom du Département d'études françaises de la FAS
- 12. Reconfiguration de l'Université de Montréal : rapport d'étape

M. Louis Dumont déplore que le procès-verbal de la dernière réunion n'ait pas été déposé, ce qui, selon lui, empêche l'Assemblée d'assurer le suivi nécessaire. De plus, il se dit mécontent des délais de transmission des documents, dont les membres ont d'ailleurs reçu plusieurs versions et certaines en séance. Il suggère de reporter ce suivi à la prochaine réunion lors de l'adoption du procès-verbal.

La secrétaire générale indique qu'exceptionnellement, le procès-verbal n'a pu être déposé en raison de la maladie de la chargée de comité. Cette situation ne devrait plus se reproduire. Quant aux délais de transmission des documents, le secrétariat général tente d'agir le plus rapidement possible. Toutefois, certains comités, en raison de plusieurs contraintes, ont de la difficulté à transmettre leurs rapports dans les délais requis, ce qui explique l'envoi tardif des documents.

AU-473-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 471^e SÉANCE AU-473-2

Le procès-verbal n'étant pas disponible, il sera adopté lors de la prochaine séance.

AU-473-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-473-3

Le président des délibérations indique que malgré l'absence du procès-verbal, le recteur et son équipe sont en mesure de répondre aux demandes d'information formulées lors de la dernière séance.

Coûts des appels interurbains

M. Claude Léger rappelle que la question portait sur les coûts des interurbains facturés aux professeurs. L'Université possède une réserve pour investir dans le réseau de la téléphonie. Or, si l'on ajustait la facturation des appels au coût réel que l'on paie aux compagnies, il faudrait alors trouver environ 500 000 \$ par année dans le budget de l'Université pour faire face aux coûts récurrents d'amélioration de notre système téléphonique.

Conditions de fin de mandat

M. Claude Léger indique, en réponse à une question sur les conditions de fin de mandat des officiers, que la Politique de rémunération des officiers de l'Université a été appliquée rigoureusement et que les officiers ont bénéficié d'un congé sabbatique suivant les fins de mandat, conformément à ladite politique.

Écarts entre les budgets des directions des facultés

Le recteur rappelle que la question des écarts observés entre les budgets des facultés de Médecine et Médecine dentaire et ceux des autres facultés a été posée dans le cadre de la présentation des états financiers.

M. Lamarche dit avoir transmis à M. Dumont deux lettres indiquant les bons chiffres. M. Claude Léger ajoute que la présentation des résultats financiers a été modifiée en 2004-2005. Il avait donc été promis d'harmoniser l'année 2003-2004 et 2004-2005 aux fins de comparaison, ce que le doyen de la Faculté de médecine dentaire a fait.

M. Jean Rouleau indique qu'à la suite de cette question sur les écarts, il a examiné les dépenses de la direction. Une fois pris en compte l'augmentation de l'offre de cours communs, la hausse des clientèles étudiantes et les coûts liés aux conditions de départ des officiers facultaires, les dépenses attribuées à la direction seulement ne représentent plus que 7,7 %, de son budget, comparativement à 12,7 % à la Faculté de l'aménagement, 10,9 % à la FAS et 11,3 % à la Faculté des sciences de l'éducation, et ce, pour l'année 2005-2006. Mme Irène Cinq-Mars estime que toutes les dépenses des administrations facultaires doivent se situer autour de 7,8 %, si l'on effectue le même redressement qu'à la Faculté de médecine.

AU-473-4 CORRESPONDANCE AU-473-4

La secrétaire générale dit n'avoir aucune correspondance à fournir.

AU-473-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-473-5

AU-473-5.1 Rapport du recteur AU-473-5.1

AU-473-5.1.1 Tournée des unités AU-473-5.1.1

Le recteur rappelle qu'il a entrepris une tournée des différents secteurs de l'Université qui s'avère fort enrichissante. Cette tournée est l'occasion de faire le point sur la situation financière fort préoccupante de l'Université et d'inviter la communauté à trouver de nouvelles ressources. Le point 7 de l'ordre du jour porte sur la présentation faite aux différentes unités.

AU-473-5.1.2 Financement de l'Université AU-473-5.1.2

Le recteur rappelle que les universités québécoises se sont jointes au gouvernement du Québec pour orienter les transferts fédéraux vers l'enseignement post-secondaire. Les premiers ministres des provinces et des territoires, regroupés dans le Conseil de la fédération, organisent *un sommet sur l'éducation post-secondaire et la formation professionnelle* qui se tiendra le 24 février prochain.

Le recteur donne la liste de quelques nouveaux ministres fédéraux venant tout juste d'être nommés, et dont les portefeuilles concernent particulièrement les universités. Le programme des conservateurs inclut la question des transferts, mais dans une perspective de déséquilibre fiscal. À la suite de questions de l'AUCG formulées au cours de la campagne électorale, M. Harper avait manifesté l'intention de maintenir les frais indirects de recherche et de discuter de l'augmentation de leur quantum. Il s'était aussi engagé à investir 500 M\$ de plus pour la recherche, incluant le financement de la FCI qu'il n'envisage plus d'abolir. D'autres mesures touchent l'aide financière aux étudiants et l'éducation internationale. Les universités multiplieront leurs représentations auprès du gouvernement pour le sensibiliser à leur situation. Dans cette perspective, le Premier ministre a été convié à une rencontre du G10 qui se tiendra en avril prochain.

AU-473-5.1.3 Hôpitaux universitaires AU-473-5.1.3

Le recteur indique que la question de la complémentarité entre les hôpitaux universitaires a largement été traitée dans les médias. Une lettre a été adressée aux journaux pour faire valoir notre point de vue, soit l'importance à accorder aux soins et au développement de la médecine académique. L'Université de Montréal estime que la complémentarité doit être comprise dans une approche de collaboration misant sur l'excellence.

À la suite du dépôt de deux plans de complémentarité et compte tenu des réactions de l'Université McGill, le gouvernement a décidé de refaire l'opération en confiant ce mandat à un comité présidé par M. Michel Baron, un ancien doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Une rencontre avec le caucus du Parti Libéral a eu lieu dernièrement afin de mieux sensibiliser ses membres aux enjeux de ce secteur fort important.

AU-473-5.1.4 Missions en Californie et en Inde AU-473-5.1.4

Le recteur a effectué une mission à Los Angeles, afin de participer à un premier sommet dont le but était d'explorer des partenariats en innovation entre les universités canadiennes et californiennes. Le recteur souligne qu'hormis le nombre d'étudiants et les ratios plus élevés dans nos universités, il existe bon nombre de similarités entre les institutions californiennes d'État et les universités canadiennes. Un comité réunissant divers intervenants a été formé pour piloter ce projet. Des réunions sectorielles se tiendront en vue de la préparation du prochain sommet qui aura lieu le 12 juin prochain en Colombie-Britannique.

M. Jacques Frémont a participé à une mission en Inde dirigée par le Premier ministre Charest, et dont la moitié était composée de représentants des universités québécoises. Le vice-recteur indique que les universités indiennes reçoivent un grand nombre de demandes d'admission, mais en acceptent peu. Ainsi, 30 % des étudiants internationaux qui circulent à travers le monde proviennent de l'Inde. Or, notre institution n'accueille actuellement que 14 étudiants indiens, comparativement à 250 étudiants chinois. Cette mission a convaincu le vice-recteur de la nécessité pour l'Université de Montréal de relever le défi d'attirer davantage d'étudiants indiens, dont la langue d'unification en Inde est l'anglais, en faisant valoir l'apprentissage de la langue française comme un atout de plus pour eux. L'Université a l'intention d'effectuer une nouvelle mission en Inde, mais cette fois-ci seule.

M. Jacques Frémont indique que cette stratégie de recrutement d'une deuxième génération d'étudiants étrangers fera partie d'une politique qui sera soumise à l'Assemblée universitaire au cours du printemps prochain.

AU-473-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-473-6

M. René Parenteau s'inquiète du retard important constaté dans le processus de nomination de doyens, dont les mandats se terminent le 31 mai prochain.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que, malgré des retards dus à la grève du SGPUM l'automne dernier, les consultations devraient être terminées dans les délais prescrits, sinon, des mesures seront prises pour une courte période. Elle signale que les travaux du comité de consultation en vue du renouvellement du mandat du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation sont terminés et que la nomination d'un nouveau doyen à la Faculté de pharmacie est sur le point d'être faite. Les comités de nomination des doyens de la Faculté de musique, de la Faculté de l'aménagement et de la FAS sont en marche, et ce sera bientôt le cas de celui de la Faculté de l'éducation permanente.

M. Serge Larochelle déplore que la semaine d'activités libres ait lieu du 27 février au 5 mars, ne coïncidant pas avec celle de la CSDM qui se tiendra la semaine suivante. Il estime que cette situation est problématique pour les jeunes professeurs, dont les enfants fréquentent ces écoles et ne favorise pas la conciliation Famille-Travail.

Mme Rinfret-Raynor explique que l'Université a fixé sa semaine d'activités libres en se fiant au fait que la CSME avait l'habitude de tenir la sienne dans la semaine chevauchant la fin du mois de février et le début du mois de mars. Or, la CSDM n'a déterminé son calendrier que tardivement par rapport à notre calendrier et en choisissant la première semaine complète du mois de mars. Elle fait valoir que l'Université maintient le principe d'harmonisation de sa semaine d'activités libres avec celle de la CSDM, soulignant toutefois que toutes les autres commissions scolaires n'ont pas nécessairement le même calendrier.

Mme Lucie Parent s'interroge sur les mesures prévues et prises lors de la panne du serveur de courriel qui a affecté plus de 5000 personnes du 28 décembre au 7 janvier. Elle rappelle que les activités de recherche se poursuivent tous les jours de l'année et qu'une telle panne est particulièrement néfaste pour les chercheurs dont les travaux en impliquent d'autres intra et extra muros.

M. Léger déplore également ce bris d'équipement. Il explique que la panne a été diagnostiquée dans la nuit du 27 au 28 décembre par les employés de garde qui ont appliqué la procédure en vigueur, mais le logiciel de restauration de notre fournisseur n'a pas fonctionné, entraînant ainsi ce retard. Il tient à signaler que les employés de la DGTIC ne sont pas responsables des délais de restauration du service, le problème ayant occasionné le retard étant attribuable à la déficience du logiciel et non au manque de ressources humaines. Il signale que maintenant toutes les adresses courriel ont migré du serveur Exchange 2002 vers le serveur Exchange 2003. Il assure l'Assemblée que toutes les mesures ont été prises pour que de tels événements ne se reproduisent plus.

M. Denis Monière, comme bon nombre de ses collègues, s'interroge sur la gestion du déficit. Il semble que les compressions annoncées lors la dernière réunion du CONFAS se traduiront notamment par un gel d'embauche de nouveaux professeurs. Comme il lui semble que dans le passé les déficits des universités ont été effacés par les gouvernements et que, de plus, la CREPUQ ne décourage pas les universités de faire des déficits sur la base des démarches entreprises pour cibler les transferts fédéraux, il se demande pourquoi la gestion à l'Université de Montréal est si restrictive au point de s'attaquer aux nouvelles embauches.

Le recteur précise d'abord que la direction n'a pas l'intention d'instaurer une politique centrale sur la façon d'endiguer le déficit, se voulant fidèle à une approche davantage collégiale. La direction se doit d'évaluer la situation budgétaire, mais désire travailler de concert avec les unités afin qu'elles déterminent la manière de comprimer leurs dépenses de façon à minimiser les dommages. Cette année, les universités québécoises sont effectivement confrontées à des déficits. Cependant, l'on ne peut présumer d'un réinvestissement, même s'il est reconnu que le sous-financement des universités est la cause de l'impasse dans laquelle elles se retrouvent. Le recteur estime que l'Université a malgré tout la responsabilité d'éviter un effritement débridé de ses finances. Il rappelle qu'en début d'exercice le déficit anticipé atteignait 23 M\$ et que les compressions demandées aux unités de l'effaceront pas, mais visent à le réduire à 13 M\$. Or, l'Université a la responsabilité de rechercher l'équilibre pour éviter de punir les futures générations. À cela, s'ajoute le démarrage d'une campagne majeure dans quelques années seulement et il est impensable de se présenter devant quelque donateur que ce soit avec des états financiers déficitaires.

M. Samir Saul fait valoir l'importance des fonds alloués aux jeunes professeurs pour assurer le démarrage de leurs activités de recherche, puisqu'en début de carrière, ils n'ont souvent pas encore obtenu de subventions externes. L'octroi équitable de tels fonds est d'ailleurs prévu dans la convention collective. Or, il semble que bon nombre de professeurs nouvellement

embauchés n'ont pas reçu ces fonds de démarrage auxquels ils ont droit et qui sont très importants pour eux. D'après certains renseignements, ces professeurs oeuvreraient surtout dans les facultés des Sciences infirmières, Sciences de l'éducation, de Médecine, de l'Aménagement, et de Musique. M. Saul demande donc des explications sur cette situation et quelles mesures doivent être prises pour corriger cette situation dans les meilleurs délais, d'autant plus que certains de ces professeurs demanderont bientôt un renouvellement de leur contrat. Le vice-recteur – Recherche constate qu'aucune réserve n'est prévue à cet effet. Les fonds disponibles sont ceux voués à des partenariats avec des conseils subventionnaires. Comme M. Saul se dit fort inquiet de la situation, le recteur indique que cette question sera prise en délibéré et que l'on y reviendra lors d'une prochaine séance.

M. Charles Overy déplore que les chargés de cours n'aient pas été mentionnés comme invités à participer à la tournée du recteur. Ce dernier dit regretter ce malheureux lapsus, puisque tous les membres de la communauté sont invités à y participer.

Mme Marie-Pierre Bousquet demande au recteur comment il pourra garantir aux professeurs que leurs charges de travail déjà lourdes ne seront pas augmentées, compte tenu des compressions budgétaires impliquant le gel d'embauche de nouveaux professeurs, et dans l'optique de la croissance du nombre d'étudiants, notamment par le recrutement à l'international. Le recteur rappelle que l'objectif de sa tournée des unités est notamment de démontrer clairement que l'Université de Montréal appartient à tous ses membres, que le contexte budgétaire nous affecte tous, d'où l'importance d'agir solidairement. Le recteur précise que la communauté doit être créative pour identifier la manière de poursuivre le développement de l'Université et assurer sa relance. Pour ce faire, il dit avoir la conviction que l'Université possède toutes les ressources nécessaires pour relever ces défis de manière fructueuse, chacun devant mettre l'épaule à la roue.

M. Dumont demande à la secrétaire générale la raison pour laquelle les procès-verbaux du Conseil et du Comité exécutif ne sont plus disponibles depuis plus d'un an. Cette dernière indique que la pratique de transmettre les procès-verbaux à la CASUM a été interrompue momentanément, mais qu'elle sera reprise bientôt. Elle annonce d'ailleurs qu'elle a l'intention de rencontrer les représentants de la CASUM pour discuter avec eux de leurs attentes. Par ailleurs, comme l'information officielle ne semble pas avoir été mise à jour depuis quelques mois dans sa version électronique, elle procédera aux vérifications nécessaires.

M. Dumont demande également si les ententes de planification 2006-2009 sont disponibles pour les membres de l'Assemblée universitaire. Le recteur indique son intention de revoir la manière de convenir de ses ententes dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique de l'Université et du processus budgétaire. Le vice-provost et vice-recteur – Planification indique que les ententes 2003-2006 ont toutes été signées.

M. Dumont s'enquiert également de l'existence d'un responsable du dossier conciliation travail-vie personnelle-études, et demande si on peut lui garantir qu'à la prochaine séance la direction fera état de l'avancement des travaux dans ce dossier. Le recteur indique que les travaux sont effectués par secteur, puisque la provost et vice-rectrice – Affaires académiques est responsable du personnel enseignant et le vice-recteur – Administration et finances, des autres personnels. Un responsable des ressources humaines a aussi été affecté à ce dossier. Le recteur assure l'Assemblée qu'il estime cette question très importante, comme elle sera à même de le constater lors de sa présentation au point suivant de l'ordre du jour.

AU-473-7

PRÉSENTATION DU PLAN UDEM 2010

AU-473-7

Le recteur rappelle qu'au début de l'automne dernier, l'Assemblée a eu l'occasion de discuter d'un projet d'orientations et de priorités de l'Université. Après la présentation du Plan UdeM 2010 auprès de 35 unités, un rapport synthèse sera effectué et dès le mois de mars, la communauté sera invitée à transmettre à la direction des mémoires en vue de la préparation d'un Livre vert d'ici la fin de l'année académique. Le Plan UdeM 2010 sera soumis pour approbation aux instances à la rentrée 2006.

Le recteur fait une présentation assistée par ordinateur du document qui fait l'objet de sa tournée dans les unités et dont la version papier est jointe à l'original du procès-verbal.

Au cours de sa présentation, le recteur insiste sur l'importance de relancer collégalement l'Université. Il se dit confiant que la communauté relèvera les défis avec beaucoup de succès étant donné que, malgré tout, l'Université de Montréal va bien et peut compter sur des ressources importantes. Pour ce qui est de l'expansion de l'Université, il assure l'Assemblée que l'Université ira de l'avant dans le projet d'acquisition de la gare de triage du Canadien Pacifique, seulement si ce projet s'avère solide et n'affecte pas le budget d'opération.

Comme M. Richard demande que l'on élabore sur le concept d'altérité. M. Jacques Frémont indique que la direction réfléchit actuellement sur une politique en matière d'internationalisation. À l'ère de la mondialisation, il est souhaitable d'affirmer la spécificité de notre institution comme université francophone, en relevant le défi de se situer comme la toute

première université non anglophone qui s'allie aux autres institutions non anglophones, mais sans préjuger des conclusions du comité chargé de proposer une politique en matière d'internationalisation.

M. Dumont souhaiterait qu'une partie de la séance spéciale de l'Assemblée universitaire soit consacrée au développement physique de l'Université afin que tous puissent prendre connaissance de l'ensemble du dossier, et de manière à ce que le projet d'acquisition de la gare de triage soit examiné de plus près par l'Assemblée universitaire pour évaluer s'il est indispensable d'acquiescer ce terrain. Il demande que tous les éléments en jeu soient mis sur la table, notamment les scénarios, les coûts, les études, etc., car ce projet comporte bon nombre d'inconnus. Il estime de plus que l'Université ne saurait se transformer en promoteur immobilier.

Le recteur indique que cette demande ne peut être satisfaite à la séance du 20 février prochain, mais il convient de l'importance de présenter tous les éléments du dossier de manière à examiner solidairement ce projet de développement de l'Université de Montréal.

M. Jean-Pierre Thouez se demande, compte tenu de la situation financière déficitaire, s'il ne faudrait pas revoir la planification des espaces du strict point de vue physique, plutôt que par le seul biais des activités de recherche.

Le recteur convient que l'on doit constamment se référer à la mission fondamentale de l'Université pour guider nos choix institutionnels, qui n'est pas de développer des espaces, mais de former des étudiants et de développer les connaissances. Par ailleurs, le recteur réitère que les ressources humaines est la plus importante des ressources de notre institution. Par exemple, l'Université n'est pas en mesure actuellement d'offrir les espaces nécessaires aux étudiants des cycles supérieurs, ce qui nuit à l'encadrement des étudiants et à leur diplomation dans des délais normaux. Ceci n'est qu'un des exemples démontrant qu'il faut rechercher l'équilibre.

M. Paul Arminjon observe que le nombre d'étudiants a doublé depuis les années 80, alors que le nombre de professeurs n'a pas changé. Il lui semble qu'il faudrait que l'Assemblée universitaire discute de cette problématique et en fasse sa priorité, compte tenu, entre autres, de la volonté de la direction d'augmenter le nombre d'étudiants provenant de l'extérieur du Québec. L'Université de Montréal doit faire valoir auprès du gouvernement l'importance d'augmenter le nombre de professeurs afin de réduire le ratio étudiants/professeur. Par ailleurs, il se dit étonné du rang qu'occupe l'Université de Montréal au sein des universités canadiennes, alors qu'elle se classe aussi bien que l'Université McGill, notamment dans le domaine de la recherche.

À ce propos, le recteur convient que le ratio étudiants/professeur de l'Université n'a pas rattrapé son niveau de l'année 1993 qui était de 16, comparativement à 19 en 2005. Pour ce qui est du classement canadien, outre les indicateurs qui placent maintenant l'Université au 3^e rang au plan de la recherche, le recteur rappelle que l'élément réputation et ses effets jouent un rôle important dans le classement global, ce qui ne favorise pas notre université. Le renouvellement des personnels, en particulier du corps professoral, est le premier enjeu dont il a été question lors de sa présentation.

Mme Marianne Kempeneers demande que, si possible le 20 février prochain, l'Assemblée soit saisie d'un plan sur les espaces accompagné d'un plan de développement des ressources humaines, de manière à dissiper l'inquiétude qui se propage au sein du corps professoral à propos des coûts du développement des espaces qui pourraient gruger les maigres ressources dont dispose notre université.

Le recteur souhaite que tous réfléchissent aux solutions requises pour favoriser le bon fonctionnement de l'Université en examinant tous les enjeux et en confrontant la réalité budgétaire. Il tient à assurer la communauté que si le projet d'acquisition de la gare de triage se réalise, c'est qu'il n'aura pas d'effet négatif sur le budget d'opération, mais plutôt un effet très positif pour notre institution.

M. Anatole Joffe comprend que le recteur a demandé aux facultés de décider elles-mêmes de la manière dont elles effectueront les compressions demandées, compte tenu du déficit appréhendé. Pourtant, malgré l'intention de collégialité, il a été décidé centralement d'effectuer des coupures de nature académique, puisque les unités n'ont pas d'autres marges de manœuvre.

Le recteur indique qu'il a été demandé aux unités de surseoir à l'utilisation de leurs surplus reportés, puisqu'ils ne sont pas provisionnés dans les états financiers, et ce, afin d'éviter d'accroître le déficit de l'Université.

M. Saul prend acte de l'engagement du recteur de mettre à la disposition de tous l'ensemble des documents concernant le site de la gare de triage. Il fait état des réticences que suscite le projet d'acquisition de ce site au sein de la communauté pour diverses raisons, notamment le contexte budgétaire, les inconnus, son éloignement du campus. Pour lui, il va de soi que la direction ne pourrait aller de l'avant dans ce projet sans un consensus favorable de la

communauté. Ainsi, demande-t-il au recteur s'il est possible de ne donner suite au projet qu'après en avoir eu l'accord formel de l'Assemblée universitaire.

Le recteur indique qu'il faut agir dans le respect des responsabilités des différentes instances de l'Université. Or, il n'incombe pas à l'Assemblée universitaire de prendre des décisions financières. Néanmoins, il se dit fort conscient de l'enjeu que cette question représente pour la communauté. La direction a donc l'intention d'agir de façon la plus transparente possible dans le respect des responsabilités des instances.

M. Christian Bélair demande au recteur s'il a l'intention de prioriser l'embauche de professeurs, les bourses pour les étudiants et les bibliothèques ou plutôt les infrastructures.

Le recteur rappelle qu'au cours de sa présentation, il a souligné aux fins des échanges quatre pistes, soit nos finances, nos ressources humaines, nos espaces et nos outils de fonctionnement à examiner toujours en relation avec la mission fondamentale de l'Université et de manière à maintenir un certain équilibre.

M. Parenteau dit entendre deux discours, d'une part, une volonté de s'impliquer dans l'élaboration d'un plan stratégique de développement et, d'autre part, la nécessité d'un plan d'urgence, car les conditions actuelles d'enseignement ne placent malheureusement pas l'étudiant au centre des préoccupations de l'Université.

Le recteur convient qu'il est urgent de redresser la situation qui démontre la nécessité d'être solidaire et de mettre l'épaule à la roue. Il faut décrier ces conditions d'enseignement sur tous les fronts et chacun doit le faire dans le cadre de ses attributions.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée rappelle que dès sa première présentation à l'Assemblée universitaire, le recteur a précisé son intention de procéder en collégialité. Or, au fil des consultations, il dit ne pas déceler de plan d'action, de lignes directrices. Il souhaite donc que la CASUM et la direction travaillent en collégialité. Il demande au recteur quelles sont ses idées pour implanter réellement la collégialité, à moins que ce ne soit qu'un exercice ponctuel, et comment il entend impliquer tous les acteurs.

Le recteur prend bonne note de ce commentaire et assure l'Assemblée qu'il ne s'agit pas d'un exercice tactique. L'intérêt véritable de la planification réside dans la réflexion continue et ce travail continu de collégialité. Le Plan stratégique qui sera élaboré après consultation de la communauté se veut un document de référence et non pas un contrat qui nous lie pieds et mains. On en dévient vraisemblablement, mais en étant toujours à même d'évaluer ce pourquoi on le fait. Cette évolution doit se faire dans les mêmes modes et de plus en plus il s'agit de mettre à contribution nos associations, notre structure de gouverne, afin que les voies de communication soient mieux activées et mises à contribution. Il s'agit, dit-il, d'un engagement de sa part.

Mme Sophie Cuvelliez déplore la perception de l'Université de Montréal comme une entreprise et de ses étudiants comme une clientèle. Si l'on veut augmenter le nombre d'étudiants, il est essentiel de trouver les moyens de leur fournir un enseignement de qualité. Le point important dans le Plan UdeM 2010 doit donc être d'assurer aux étudiants un enseignement de qualité et les services auxquels ils ont droit. Le recteur rappelle que le document de consultation place l'étudiant au centre des préoccupations de l'Université et il faut donc s'occuper d'eux et leur porter une attention plus grande. Il importe d'examiner la réalité pour mieux identifier là où la situation doit être améliorée.

M. Denis Sylvain comprend que les investissements immobiliers ne touchent pas le budget de fonctionnement. Cependant, beaucoup de membres de la communauté craignent les retombées budgétaires inévitables que sont les coûts d'opération. Il souhaite que lors de la discussion sur le site de la gare de triage, l'on démontre que ces coûts n'auront pas d'incidence sur le budget de fonctionnement et que les prévisions de clientèles permettront d'assumer les coûts, puisqu'il ne semble pas qu'à court terme le gouvernement défraierait ces dépenses additionnelles.

Le recteur insiste sur l'importance de différencier l'acquisition d'un site foncier et le développement d'un parc immobilier. Il faut envisager le développement d'un autre campus, peu importe l'endroit, sur plusieurs années comme ce fut le cas du campus du Mont-Royal. Et malgré les impératifs des besoins, le développement sera fait en fonction des ressources disponibles.

AU-473-8

DÉCISION SUR LA RÈGLE 84 DU GUIDE DE PROCÉDURE DES
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

AU-473-8

 A-21/473^o/550

Le président des délibérations présente brièvement le document A-21/473^o/550 qu'il a préparé à la suite d'un questionnement soulevé lors de la dernière séance de l'Assemblée universitaire à propos de la recevabilité d'une proposition d'amendement. Ce document, dont les

membres ont eu l'occasion de prendre connaissance, présente un état de la question, d'où deux options ressortent, soit le maintien du recours à la règle 84 du guide en vigueur à l'Université ou le recours à une version modifiée de la règle 84 où, à l'instar du Règlement de l'Assemblée nationale, une proposition d'amendement ne peut aller à l'encontre du principe de la proposition principale.

Le président fait valoir que la règle actuelle permet à l'Assemblée d'être saisie plus librement des propositions, lui permet plus librement et plus démocratiquement de statuer sur les propositions d'amendement, sans que le président des délibérations ne s'y oppose. La règle de l'Assemblée nationale permet une meilleure cohérence dans les délibérations en faisant en sorte que les débats portent sur une proposition et seulement sur les amendements qui respectent sa logique. Par contre, c'est une option qui requiert du président des délibérations qu'il s'engage davantage dans les débats, qu'il décide du statut des propositions. Ceci implique que le président doive statuer sur une proposition en quelques secondes seulement, souvent sur des questions complexes, et ce, tout en continuant à exercer ses autres fonctions de président rendant sa tâche encore plus difficile à exercer. Il assure les membres qu'il a effectué l'étude qu'il présente, sans présumer des conclusions. Après avoir fait le tour de la question, force lui est de constater que le maintien de la règle actuelle lui semble l'option préférable. Il ajoute qu'il a aussi discuté avec un ancien président de l'Assemblée nationale pour clarifier la question. Il appert que la plupart du temps des propositions sont soumises par écrit au président avant le début de l'Assemblée, ce qui lui laisse le temps de réfléchir sur leur recevabilité. Dans le cas du recours à cette règle, il y aurait lieu de procéder de même, ce qui pourrait poser problème pour une assemblée, telle la nôtre. Il convient également de signaler que les partis à l'Assemblée nationale exercent habituellement et préalablement un filtrage des propositions. Or, dans le cas de l'Assemblée universitaire, les propositions sont faites oralement et souvent de manière « semi-formulée », puisque faites sur place tout au long des délibérations selon leur évolution.

Compte tenu de tout ce qui précède et du type de délibérations de l'Assemblée universitaire, le président estime que cette dernière aurait avantage à maintenir la règle actuelle. Cela dit, le président indique qu'il prend rarement position sur une question et il assure que quelle que soit l'option retenue, il sera le premier à se faire le serviteur de l'Assemblée. Il invite l'Assemblée, si elle le juge appropriée, de demander à la suppléante, Mme Chantal Gamache, de présider les délibérations sur cette question.

M. Denis Monière propose de maintenir la règle 84, laquelle a fait ses preuves en offrant à la fois efficacité et liberté à l'Assemblée universitaire, et d'autant plus que ses membres y siègent à titre individuel. Il arrive que le président ait à juger de la recevabilité d'un amendement, comme ce fut le cas lors de la dernière séance. Or, si la décision du président va à l'encontre de la majorité, l'Assemblée peut demander une reconsidération de cette décision. C'est l'avantage de notre règle, que ce celle de l'Assemblée nationale ne permet pas. Il estime par ailleurs que, par convention et non par proposition, il soit décidé de déposer en séance les propositions par écrit, comme cela se fait dans plusieurs assemblées délibérantes, lorsque opportun. D'autres membres expriment leur satisfaction quant à l'état de question et à la présentation du président.

M. Frémont dit partager entièrement le point de vue de l'intervenant précédent, bien que la discussion ait été l'occasion pour lui de réfléchir à la qualité des processus délibératifs. Ainsi, il estime que l'autre option présente l'avantage de favoriser la meilleure cohérence possible dans les débats, étant donné que notre règle peut faire en sorte d'occulter le débat sur une proposition principale et la dénaturer.

Après délibération, sur proposition, dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, compte tenu de 11 abstentions,

l'Assemblée universitaire maintient l'application de la règle 84 du Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal.

AU-473-9

RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION RELATIF À LA
COMPOSITION DU COMITÉ *AD HOC* CHARGÉ D'Étudier LE
PROCESSUS DE NOMINATION DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE

AU-473-9

Le président des délibérations invite Mme Chantal Gamache, au nom du Comité de nomination, à faire rapport verbalement conformément à ce qui a été annoncé en début de réunion.

À la suite de la dernière séance de l'Assemblée au cours de laquelle le Comité avait présenté une recommandation sur la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, le Comité de nomination s'est réuni à deux reprises. Il a d'abord réfléchi sur la manière de procéder, compte tenu de la multitude et de la diversité des opinions émises lors des délibérations. Le Comité a décidé de procéder à une consultation. Un canevas de cette consultation sera présenté à l'Assemblée lors d'une prochaine séance. Quant aux objets de cette consultation, trois éléments paraissent essentiels, soit les

principes directeurs qui vont servir de contenant à la constitution du comité, le nombre et le type de personnes.

En réponse à MM. Joffe et Saul, Mme Gamache précise qu'actuellement le Comité réfléchit à la façon de procéder à une consultation et n'a pas encore déterminé si elle s'adresserait aux membres de l'Assemblée, aux groupes, etc. et sur quels objets, bien que les questions soulevées lors de la dernière assemblée risquent d'en être. Le canevas sera présenté lors d'une prochaine séance et non pas le 20 février prochain, bien que le Comité ait l'intention de procéder le plus rapidement possible.

AU-473-10 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UN ÉTUDIANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES AU-473-10

A-21/473^e/547

Mme Verrier transmet la recommandation de la FAÉCUM.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Alexandre Beaupré-Lavallée membre de la Commission des études, en remplacement de M. Christian Bélair, pour un premier mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2010.

AU-473-11 COMITÉ DE LA PLANIFICATION AU-473-11
- Changement de nom du Département d'études françaises de la Faculté des arts et des sciences

A-21/473^e/548

M. Pierre Simonet transmet la recommandation du Comité de la planification de modifier le nom du Département d'études françaises pour *Département des littératures de langue française*.

M. Joffe demande la raison pour laquelle on a choisi *langue française* plutôt que *d'expression française*. M. Simonet indique que le Comité de la planification n'a pas jugé bon de remettre en question ce choix fait après mûre réflexion et endossé par le Conseil de la FAS. Il souligne par ailleurs que l'un des membres du Comité de la planification provient de ce département.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, sur recommandation du Comité de la planification,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de modifier le nom du Département d'études françaises de la Faculté des arts et des sciences pour celui de *Département des littératures de langue française*.

AU-473-12 RECONFIGURATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : AU-473-12
- Rapport d'étape

A-21/473^e/549

M. Simonet indique qu'il s'agit d'un rapport d'étape du Groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal, dont le Comité de la planification a endossé les deux recommandations et les attendus paraissant à la page 12 du document. Ce rapport déposé pour information le sera également au Conseil.

M. Denis Monière se dit insatisfait de ce rapport qu'il juge peu convaincant, biaisé, présentant plusieurs lacunes dans les données, notamment l'absence de celles pouvant l'invalidier. Ce rapport ne tient pas compte de la logique budgétaire et est fondé sur des consultations effectuées auprès de directeurs, de doyens et d'administrateurs qui n'ont pas intérêt à remettre en cause le manque d'espaces. Il lui semble que ce rapport aurait dû comporter divers scénarios, notamment celui de l'optimisation des espaces actuels, de même que des projections démographiques et une évaluation des perspectives d'avenir (développement du travail à domicile, études à distance).

M. Simonet mentionne que pour sa part, le Comité de la planification a adressé ses félicitations aux membres du Groupe de travail à l'origine de ce rapport.

M. Joffe déplore que l'on ait aboli les trois sous-comités statutaires du Comité de la planification qui étaient en mesure d'analyser en profondeur les dossiers. Dans une

perspective de collégialité, il serait très important de renommer des membres à ces comités, de manière à ce que de tels rapports soient préalablement et davantage étudiés.

M. Simonet rappelle qu'il y a deux ans, le Comité de la planification a décidé de modifier son fonctionnement en procédant dorénavant par le biais de groupe de travail ad hoc, et cette manière de faire avait été soumise à l'Assemblée universitaire.

Étant membre du Comité de la planification, M. Parenteau indique qu'il tient à préciser qu'il ne s'agit que d'un rapport d'étape et que l'on est encore loin d'une évaluation qualitative ou autre des besoins d'espaces. Tout en reconnaissant qu'il comporte des lacunes, il estime que ce rapport a la qualité d'offrir un bilan chiffré précis des espaces.

M. Sylvain, se référant aux recommandations du Groupe de travail, demande s'il s'agit de donner son aval à l'acquisition du site Outremont, même si ce dernier n'y est pas mentionné explicitement.

Le président des délibérations rappelle que ce rapport d'étape est déposé pour information et que l'Assemblée n'a pas à voter sur ces recommandations.

M. Simonet explique que ce rapport est la synthèse de 6 réunions de travail ayant pour objectif d'effectuer un bilan des espaces dont l'Université dispose et un état de la question pour permettre à la communauté de réfléchir à la reconfiguration qualitative de notre institution, de manière éclairée et en disposant d'un maximum de données. Ce bilan amène la constatation d'un manque d'espaces et il faut être conscient de la saturation du campus, comme il est démontré dans le plan déposé en séance. Il signale que les projections de clientèles sont à la hausse pour la prochaine décennie et que les données du MELS concordent avec les nôtres.

En tant que membre du Groupe de travail, M. Gilles Lavigne tient à signaler que le Groupe a amorcé ses travaux sans aucun a priori et s'est assuré à plusieurs reprises que les données n'étaient pas biaisées de quelque manière que ce soit et a travaillé de la manière la plus neutre possible. Il invite à la prudence et souhaite que l'on adopte une vision à long terme en continuum pour assurer à l'Université de Montréal et aux générations futures le développement mérité.

M. Richard fait remarquer qu'il serait sans doute plus dispendieux de bâtir à la petite pièce dans les espaces très restreints disponibles sur notre campus. Si besoin est, il y aura lieu de construire plutôt un grand bâtiment. Il est aussi d'avis que l'Université de Montréal ne devrait pas occuper les espaces résidentielles ayant pignon sur la rue Edouard-Montpetit et qu'il faudrait relocaliser les activités qui y logent.

M. Dumont souhaite connaître le calendrier de l'opération de reconfiguration de l'Université, notamment en ce qui a trait au prochain rapport du Groupe de travail, à la large consultation qui va suivre et au rapport final, et ce, alors que l'option d'acquisition du site Outremont vient à terme en avril prochain.

M. Simonet indique que le Groupe de travail aborde la problématique de la reconfiguration d'un point de vue fonctionnel, dans une perspective académique. Plusieurs possibilités de regroupements facultaires, de synergies existent. C'est la dimension gouvernance qui est liée à l'option d'achat du site de la gare de triage. Il s'agit donc de deux processus différents. Le recteur souligne qu'une fois la date d'option d'achat expiré à la fin avril, le CP serait libre de vendre à n'importe quel autre acheteur.

M. Monière attire l'attention la projection de l'effectif à partir des données des facultés paraissant à la page 9 du rapport. Estimant cette démarche souhaitable, il attire néanmoins l'attention sur la phrase suivante de l'article 6.2.1 *Une telle croissance peut paraître à l'égard des projections démographiques...* Il lui semble que le Groupe de travail devrait fournir des données précises quant aux projections démographiques, facultaires, etc.. et déposer des documents à l'appui.

M. Simonet indique que le Comité de la planification a pris connaissance des projections des facultés qui sont essentiellement liées au développement de programmes. En outre, il a jugé bon de les réduire de moitié pour maintenir une approche conservatrice. Quant aux projections démographiques, il invite les membres à consulter le document déposé en Commission parlementaire. Le gouvernement s'inquiète d'une baisse démographique dans les régions, sauf dans la région montréalaise, ce qui se confirme dans les projections du MELS déposé tout récemment.

M. Sylvain demande si le Plan du campus couleur déposé en séance constitue la première phase d'un développement de l'Université suivi d'une deuxième phase sur le site de la gare de triage.

Le recteur rappelle que ce rapport d'étape ne dresse qu'un strict bilan de la situation des espaces, dont certains sont inappropriés. Il ne s'agit pas d'un exercice qualitatif. Le plan en question montre les espaces disponibles sur le campus, puisque a priori le développement sur le campus serait préférable, étant donné les inconvénients non négligeables

d'un développement sur un autre campus. Il ne faut y voir qu'un bilan arithmétique des possibilités qui s'offrent à l'Université. Cela étant, le Groupe de travail en est venu à la conclusion que l'on n'avait d'autres choix que de développer notre institution sur un autre campus.

AU-473-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-473-14

La séance est levée à 17 heures.

Adopté tel que modifié le 13 mars 2006, délibération AU-474-2.2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier